



CDEN du 14 février 2019
DÉCLARATION LIMINAIRE FSU 22

Madame la représentante du Préfet des Côtes-d'Armor,
Madame la vice-présidente du Conseil Départemental des Côtes-d'Armor,
Monsieur le directeur académique des services de L'Éducation nationale des Côtes-d'Armor,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Bien loin de la confiance, lors de cette semaine de débats en commission à l'assemblée nationale, la loi Blanquer montre surtout comment le ministre cherche à imposer des changements importants pour l'organisation de l'École française.

Une loi qui avait essentiellement pour but d'abaisser l'âge de la scolarisation obligatoire à 3 ans est devenue en quelques mois un véritable fourre-tout législatif au service de l'ambition et du projet d'un homme devenu ministre de l'Éducation nationale.

Liberté d'expression sur la sellette, cadeau à l'école privée, écoles du socle maquillées en établissements des savoirs fondamentaux, fin de l'évaluation indépendante de la politique éducative, début de big-bang d'une formation initiale qui ne répondra plus à l'enjeu de former des enseignants hautement qualifiés, dispositif de recrutement d'AED en L2 auxquelles pourront être confiées des missions d'enseignement... autant de points qui sont les signes manifestes de la volonté du ministre d'une main mise autoritaire et verticale sur une école devenue une école de la défiance.

On pourra bien nous imposer d'afficher dans nos classes tous les drapeaux, bannières et toutes les promesses d'abreuver nos sillons d'un sang impur, qui fera comprendre aux élèves, parents et élus.e.s que la promesse d'égalité républicaine n'est pas une supercherie quand le sujet d'abaisser ou de maintenir les effectifs de leur classe n'est pas à l'ordre du jour ?

À l'heure où réussite des élèves et effectifs réduits vont de pair dans les discours du ministre, comme le soutient la FSU depuis toujours, comment accepter 28 fermetures de classes dans le département ?

Les effectifs présentés, faisant fi des tout petits qui seront présents en classe et ce dans un contexte de fort dualisme scolaire, faisant fi du caractère rural marqué de certaines écoles visées, rendent les choix budgétaires inacceptables par les usagers, élus et professionnels que nous sommes.
Les dédoublements de classes – 7 dans notre département - ne sont pas financés par les créations de postes suffisantes au niveau national. C'est dans toutes les classes que la FSU demande des effectifs corrects, pour atteindre la réussite de tous, pour une inclusion correcte des élèves en situation de handicap et pour la bonne prise en charge des élèves à besoin éducatifs particuliers.

Comment nous convaincre que le PDMQDC, dispositif national qui a fait ses preuves au sein des équipes, soit jeté aux orties avec la suppression de 3,5 postes dans notre département, sans même avoir été évalué par le ministère ? Les enseignants en ont assez des choix éducatifs annoncés et décidés unilatéralement et à la va vite, sans concertation ni dialogue social effectif. N'oublions pas qu'ils contredisent trop souvent un discours antérieur et récent relayé par notre hiérarchie directe. Comment faire confiance, dans ces conditions ?

Monsieur l'IA-DASEN, lors du 1^{er} CTSD et de la présentation de votre projet de mesures de carte scolaire 1^{er} degré, vous avez précisé qu'il s'inscrivait dans un contexte budgétaire contraint. Cela n'a pas empêché la FSU 22 et l'ensemble des syndicats représentés dans l'instance de voter unanimement contre des choix qu'ils rejettent.

Pourquoi confisquer trois postes budgétaires pour imposer une inutile et coûteuse expérimentation académique de réseaux des écoles du socle, prélude à la mise en œuvre des établissements publics des savoirs fondamentaux ? Nous voyons là encore dans les choix de la recteur une expression de cette volonté affichée de piloter arbitrairement et verticalement le système, pour mettre en œuvre au pas de charge des choix politiques avant même leur inscription dans la Loi, autrement dit la nouvelle gouvernance annoncée.

La FSU et les autres syndicats vous ont demandé le 7 février d'abandonner l'idée de créer 3 postes d'animateur de réseau des écoles du socle. Aujourd'hui, la FSU 22 réitère cette demande.

Cela serait le moyen d'amortir quelque peu le choc d'une dotation départementale en négatif.

A l'issue du CTSD du 7 février, vous envisagiez d'engager l'équivalent de 2,5 postes en réserve, pour une ouverture entière à l'école de la Madeleine à Guingamp en lui attribuant un demi-poste supplémentaire, pour décider d'une légitime ouverture à L. Michel Ploufragan ainsi qu'à Guerlédan monolingue.

Le vote unanime en contre ne signifiait pas un rejet des améliorations possiblement obtenues, mais un refus des nombreuses fermetures, dont certaines en milieu rural, et une demande d'accompagnement des écoles en développement.

Les mêmes raisons, Monsieur le Préfet, ont conduit l'ensemble des organisations syndicales et la FCPE à boycotter le CDEN.

Aujourd'hui, a été actée une liste de mesures de carte scolaire de rentrée 1^{er} degré qui ne s'est pas bonifiée après le rejet unanime par les syndicats du projet présenté en CTSD le 7 février, ce qui est une première dans l'histoire des instances de carte scolaire départementale.

Nous ne nous aventurerons pas à conjecturer sur une volonté de mettre au pas la représentation syndicale instituée et son choix de vote.

Objectivement, c'est une école particulière qui en fait les frais.

La FSU a dès le début dénoncé la suppression progressive du dispositif PDMQDC pour de seules raisons comptables. Si nous prenons acte que la suppression du demi-poste PDMQDC de Merléac puisse être atténuée par la transformation de ce moyen en demi-poste classe, nous contestons l'abandon du projet

d'ouvrir une classe à Guerlédan. Ne pas retirer un demi-poste ici, ne permet pas de réduire automatiquement les effectifs à côté.

Par ailleurs, nous avions dès l'année dernière anticipé les conséquences en avertissant la direction académique que le retrait d'un demi-poste classe à Merléac déstabiliserait de proche en proche les écoles publiques du secteur.

Il appartiendra à la hiérarchie d'expliquer aux élus et aux parents de Guerlédan une telle décision.

Certes, vous avez décidé aujourd'hui de la création d'un poste dit « d'accompagnement de la ruralité » dans la circonscription de Guingamp sud. Celle-ci n'atténuerait pas les effets d'une fermeture décidée à Glomel, école aux effectifs stables, qui devrait compter 30 élèves de maternelle CP dans l'une de ses deux classes après fermeture. Pour la FSU 22, c'est inacceptable.

Nous proposons à nouveau une solution simple et raisonnable. Elle consiste à annuler la création de 3' postes « école du socle » pour les réinjecter en tant que moyens réellement utiles aux élèves et à l'École publique du département. Par exemple, la demande d'abonder les moyens pour les enseignants référents handicap a été inscrite au PV du 7 février 2019. Pourquoi ne serait-elle pas étudiée comme l'une des demandes prioritaires dans le cadre de la loi handicap de 2005 ?

Renoncer à ce projet permettrait également d'éviter des fermetures, comme à Penvénan par exemple, une école dont la moyenne s'élèverait à 28,33 élèves par classe si fermeture de la 4^{ème} classe, avec des conséquences sur le personnel communal (les ATSEM), cela dans un environnement social loin d'être favorisé et avec la fermeture annoncée d'une classe de l'école privée de la même commune. Une fermeture qui augure d'un transfert d'élèves vers l'école publique.

La FSU 22 ne considérerait pas alors ce renoncement comme une reculade, mais comme une sage décision, fruit d'un dialogue social efficient et abouti.

Concernant le second degré public, bien que la forme des documents fournis, moins complets que ceux de l'an dernier à la même époque, rende le travail préparatoire plus délicat, ceux-ci permettent néanmoins d'appréhender les contours des conditions de la rentrée scolaire 2019. Dans le département, les effectifs globaux sont prévus à la baisse (d'environ 300 élèves) en particulier dans les collèges et les Lycée Généraux et Technologiques. Certaines prévisions d'effectifs interrogent, prévoyant un nombre d'élèves en première très inférieur à celui des secondes présents. Ces prévisions se traduisent par des retraits d'emplois très conséquents, qui s'accompagnent d'un abondement d'heures supplémentaires important alors que les dotations en IMP sont réduites, particulièrement dans les collèges, pour lesquels les modalités d'attribution retenues par le Recteur les privent pour le moment d'environ 113 IMP. La rentrée 2019 s'annonce donc très difficile dans le département. Ces dotations en baisse vont dégrader de façon sensible la prise en charge des élèves dont les effectifs dans les classes s'alourdissent, alors que la taille des classes est un des leviers de la réussite scolaire comme le montrent toutes les études, ainsi que le ministère sur les classes de CP dédoublées.

Le volant d'heures supplémentaires imposé aux enseignants va inévitablement peser sur les conditions d'exercice du métier alors que les collègues s'épuisent déjà au quotidien. Il va aussi générer des mesures de carte scolaire particulièrement injustes et des compléments de service incompréhensibles. Les conseils d'administration se sont tenus dans les établissements scolaires avec des actions fortes des collègues venus soutenir, lors d'invasions pacifiques de ces conseils, leurs représentants élus. Les familles et les personnels découvrent l'ampleur des suppressions de postes envisagées et la réforme du lycée, la réduction de l'offre de formation, la diminution des cours à effectifs allégés, la mise en concurrence des disciplines... Des territoires entiers voient l'accès aux enseignements se restreindre avec une offre de formation inégalitaire et en concurrence directe avec le réseau privé catholique. La carte des lycées mobilisés depuis des semaines (Guingamp, Lamballe, Paimpol, Saint-Brieuc...) en dit long des inégalités territoriales et sociales qui se creusent avec la réforme des lycées.

Que penser de cette réforme qui se met en place dans un contexte budgétaire tellement réduit que même la promesse du ministre d'accès à la totalité des spécialités sur notre réseau d'établissements ne sera pas tenue ? Cette réforme est un leurre pour les élèves qui pensent avoir le choix alors qu'ils s'engouffrent dans une machine de tri-social qui fait corps avec les attendus du supérieur et Parcoursup.

Pour la voie professionnelle, la mise en concurrence de la voie scolaire et de l'apprentissage, les secondes « familles de métiers », la réforme du bac Gestion Administration sont autant de mesures qui font peser de graves menaces sur l'offre de formation professionnelle. La FSU rappelle son attachement à l'enseignement professionnel public sous statut scolaire, le seul à même d'offrir des formations équilibrées, diplômantes, qualifiantes et accessibles sur l'ensemble des territoires, y compris pour les jeunes issus de milieux défavorisés. C'est d'ailleurs dans ce cadre que nous rappelons notre demande de maintien du collège Beaufeuillage.

Enfin, pour faciliter les conditions de la rentrée, il apparaît plus que jamais indispensable de doter les établissements en Heures postes à la hauteur des besoins, sur la base d'un constat clair des effectifs et d'envisager en particulier d'ores et déjà une transformation des HSA en Heures Postes afin d'améliorer dans les meilleures conditions la prise en charge de tous élèves, dont les besoins sont de plus hétérogènes.

Je vous remercie de votre attention.